

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00491 Numéro SIREN : 493 880 926 Nom ou dénomination : G.L.C. FITNESS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/036243

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/036243**
n°de gestion : **2007B00491**
n°SIREN : **493 880 926 RCS Lyon**

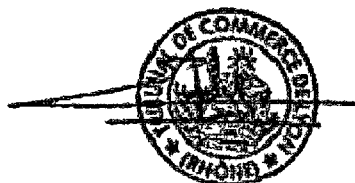
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

G.L.C. FITNESS - Société par actions simplifiée
33 avenue de la République 69160 Tassin-la-demi-lune -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

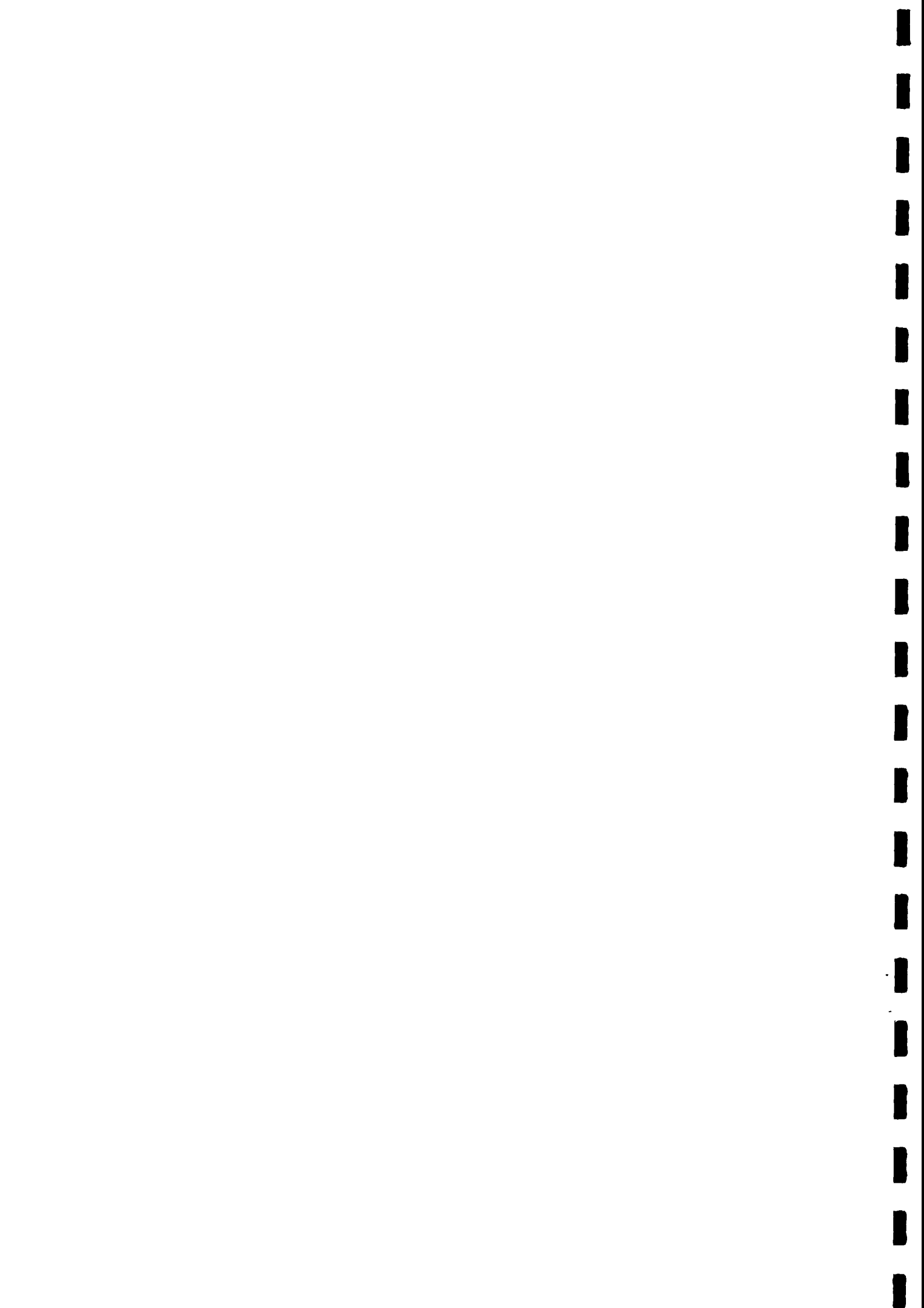
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5317061

**COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE
AU 31 DECEMBRE 2018**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	23 260	14 451	8 809	15 629	6 820 43.64
	Fonds commercial (1)	1 597 861		1 597 861	1 597 861	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	1 288 738	881 586	407 152	494 614	87 461 17.68
	Autres immobilisations corporelles	5 913 790	2 834 595	3 079 195	3 453 179	373 983 10.83
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	235 813		235 813	234 321	1 492 0.64
	Total II	9 059 462	3 730 632	5 328 830	5 795 604	466 773 8.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	8 908		8 908	3 961	4 946 124.87
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	75 897	26 242	49 655	32 836	16 818 51.22
	Autres créances	425 222		425 222	121 169	304 052 250.93
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	2 038 512		2 038 512	2 261 668	223 156 9.87
	Charges constatées d'avance (3)	118 906		118 906	124 138	5 232 4.22
	Total III	2 667 444	26 242	2 641 202	2 543 773	97 429 3.83
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		11 726 906	3 756 874	7 970 032	8 339 377	369 344 4.43

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-
31 490

SAS CABINET MARC DAJEAN

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500)	7 500	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 222 260	537 984	684 276	127.19
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 032 380	684 276	348 104	50.87
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 262 890	1 230 510	1 032 380	83.90
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 170 323	4 122 402	952 079	23.10
	Concours bancaires courants	1 883	2 321	438	18.86
	Emprunts et dettes financières diverses	101 255	527 412	426 158	80.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	482 314	352 697	129 617	36.75
	Dettes fiscales et sociales	471 178	710 881	239 703	33.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 433	7 462	20 970	281.02
	Autres dettes	3 273	1 416	1 857	131.19
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 448 483	1 384 274	64 209	4.64
	Total IV	5 707 142	7 108 866	1 401 724	19.72
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 970 032	8 339 377	369 344	4.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 939 647 2 554 269

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	32 729		32 729	38 184		5 456	14.29
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 791 374		8 791 374	8 249 429		541 945	6.57
Chiffre d'affaires NET	8 824 103		8 824 103	8 287 613		536 489	6.47
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			53 035	161 514		108 479	67.16
Autres produits			66 996	24 286		42 710	175.86
Total des Produits d'exploitation (I)			8 944 134	8 473 414		470 720	5.56
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			15 549	19 422		3 873	19.94
Variation de stock (marchandises)			4 946	1 567		6 514	415.65
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 518 189	3 931 039		587 150	14.94
Impôts, taxes et versements assimilés			234 447	228 110		6 337	2.78
Salaires et traitements			1 373 035	1 815 921		442 886	24.39
Charges sociales			485 648	649 822		164 174	25.26
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			720 780	700 690		20 090	2.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 750	24 492		22 742	92.85
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 991	8 276		715	8.64
Total des Charges d'exploitation (II)			7 353 443	7 379 340		25 897	0.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 590 691	1 094 074		496 618	45.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 426		1 426	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	485	1 643	1 158	70.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 911	1 643	268	16.29
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	100 905	123 511	22 606	18.30
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	100 905	123 511	22 606	18.30
2. Résultat financier (V-VI)	98 995	121 868	22 874	18.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 491 697	972 206	519 491	53.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 105	3 105	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3 105	3 105	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 504	2 426	15 078	621.58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	17 504	2 426	15 078	621.58
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	17 504	679	18 183	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	441 813	288 609	153 204	53.08
Total des produits (I+III+V+VII)	8 946 045	8 478 162	467 883	5.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 913 665	7 793 886	119 779	1.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 032 380	684 276	348 104	50.87

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

404 686 363 263

: Redevance de crédit bail immobilier

1 426

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

SAS G.L.C. FITNESS
WELLNESS LOUNGE
33 AV DE LA REPUBLIQUE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SAS CABINET MARC DAJEAN
32 RUE DE LA REPUBLIQUE

69150 DECINES CHARPIEU
04 78 49 94 94

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Application du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 et 2003-07 du 12/12/2003 ; du règlement CRC 2004-06.

Mesure de simplification pour les PME : amortissements sur la durée d'usage.

Faits significatifs

La SAS GLC FITNESS est intégrée fiscalement avec sa société mère, la SAS FITINVEST, 153, rue Vendôme 69003 LYON SIRET 83058073400010.
L'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 constitue le premier exercice d'intégration fiscale.

Informations sur les comptes :

Abonnements constatés d'avance : 1 448 483 € HT

Ce montant se décompose de la manière suivante :

Etablissement de TASSIN (69160) :	344 701 € HT
Etablissement de BESANCON (25480) :	235 599 € HT
Etablissement de VILLEURBANNE (69100) :	369 512 € HT
Etablissement de GAMBETTA (69007) :	498 671 € HT

Ils ont pour origine 2 catégories d'abonnements d'avance :

1) GLC FITNESS a instauré des contrats prévoyant des dépôts pour garantir financièrement la société contre les éventuels impayés et/ou pour couvrir les deux mois de préavis en cas de résiliation.

Les comptes enregistrent pour les contrats en cours au 31/12/2018 les deux mois de cotisations versés par les adhérents lors de la souscription des contrats.

Ils correspondent donc à des abonnements non encore servis pour 1 243 580 € HT et se distinguent des droits d'entrée dûs en totalité à la signature des contrats et non remboursables.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

2) Les abonnements d'avance comprennent également des abonnements vendus et réglés au comptant par des comités d'entreprise mais non encore activés par les salariés de ces comités : 65 274 € HT ainsi que des abonnements activés par les salariés des comités d'entreprise mais dont la période d'échéance se situe dans l'exercice suivant : calcul prorata temporis : 139 629 € HT.

Information sur le CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 72 545 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Le CICE permettra de financer des efforts en matière d'investissement.

Autres éléments :

Au cours de l'année 2016, la société GLC FITNESS a fait l'objet d'une assignation devant le TGI de LYON par un des propriétaires des murs du fonds de commerce de GAMBETTA pour des rappels de charges antérieurs à l'acquisition du fonds de commerce.

GLC a obtenu par courrier officiel de l'avocat de l'ancien exploitant du club de GAMBETTA l'assurance que ce dernier faisait son affaire des réclamations et qu'il relèverait et garantirait GLC FITNESS des conséquences financières éventuelles prononcées à son encontre.

Aucune charge n'a été enregistrée dans les comptes à ce titre.

A ce jour, le litige est toujours en cours.

Rémunération du commissaire aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 681 € HT.

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagements retraite :

Les indemnités pour départ à la retraite sont évaluées au 31/12/2018 à 39 997 €, charges sociales comprises.

Hypothèses retenues :

- Départ volontaire,
- Age : 62 ans,
- Droits proratisés temporis : progression : 1.5 %
rotation forte
taux d'actualisation retenu : 1.5 %

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 621 121	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 196 726		92 012
Installations générales agencements aménagements divers	5 382 691		135 901
Matériel de transport	11 380		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	359 216		24 602
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	6 950 013		252 515
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	234 321		1 492
TOTAL	234 321		1 492
TOTAL GENERAL	8 805 455		254 007

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 621 121	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 288 738	
Installations générales agencements aménagements divers			5 518 592	
Matériel de transport			11 380	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			383 819	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			7 202 528	
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			235 813	
TOTAL			235 813	
TOTAL GENERAL			9 059 462	

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 631	6 820		14 451
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	702 112	179 474		881 586
Installations générales agencements aménagements divers	2 048 375	482 383		2 530 757
Matériel de transport	11 380			11 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	240 354	52 104		292 458
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 002 220	713 960		3 716 181
TOTAL GENERAL	3 009 852	720 780		3 730 632

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 820				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	179 474				
Instal.générales agenc.aménag.divers	482 383				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	52 104				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	713 960				
TOTAL GENERAL	720 780				

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	24 492	1 750			26 242
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	24 492	1 750			26 242
TOTAL GENERAL	24 492	1 750			26 242
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 750			
financières					
exceptionnelles					

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	235 813	0	235 813
Clients douteux ou litigieux	31 490		31 490
Autres créances clients	44 407	44 407	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462	462	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	63 721	63 721	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	725	725	
Groupe et associés	301 426	301 426	
Débiteurs divers	58 888	58 888	
Charges constatées d'avance	118 906	118 906	
TOTAL	855 837	588 534	267 303
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 883	1 883		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 170 323	851 311	2 319 012	
Emprunts et dettes financières divers	6 213	6 213		
Fournisseurs et comptes rattachés	482 314	482 314		
Personnel et comptes rattachés	187 765	187 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 155	135 155		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	103 928	103 928		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	44 331	44 331		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 433	28 433		
Groupe et associés	95 042	95 042		
Autres dettes	3 273	3 273		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 448 483	0	1 448 483	
TOTAL	5 707 142	1 939 647	3 767 495	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	952 079			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 130
Autres créances	53 407
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	159
Total	68 696



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 612
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 118
Dettes fiscales et sociales	201 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 914
Total	499 343

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		3 208 947
NANT.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 200000 €)	16 313	
NANT.FDS BP + GAR.BPI 40 % (prêt 250000 €)	23 497	
NANT.FDS BP + GAR.BPI 30 % (prêt 190000 €)	33 269	
NANT.FDS BRA + BPI 30 % (prêt 190000 €)	56 317	
NANT/PRIV.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 387500 €)	219 232	
NANT/PRIV.FDS BRA +BPI 30 % (prêt 1087500 €)	614 329	
NANT/PRIV.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 700000 €)	396 033	
NANT. FDS BP (prêt 380 000 €)	231 929	
NANT FDS BP+GAR.BPI 40% (prêt 300000€)	200 318	
GARANTIE FRHB 60% (prêt 1500000 €)	1 200 000	
NANT FDS BP -GAR BPI (prêt 250000 €)	179 085	
NANT.CAT (loyers bailleur GAMBETTA)	38 625	
Total (1)		3 208 947
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	
Avals cautions accordés	
CIC GAMB 1087500 €- BP 250 K€)	
GAR.BPI (BRA 200 K€ - BRA 700 K€)	
GAR. BPI 40 % (BP 250 K€-BP 300K€)	
GARANTIE BPI 30 % (BRA 190 K€ - CIC 1087500 €-BP 190 K€)	
GARANTIE BPI 50 % (BP 300 K€)	
GARANTIE FRHB 60 % (BPI 1500 K€)	1
Total	1

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Crédit bail

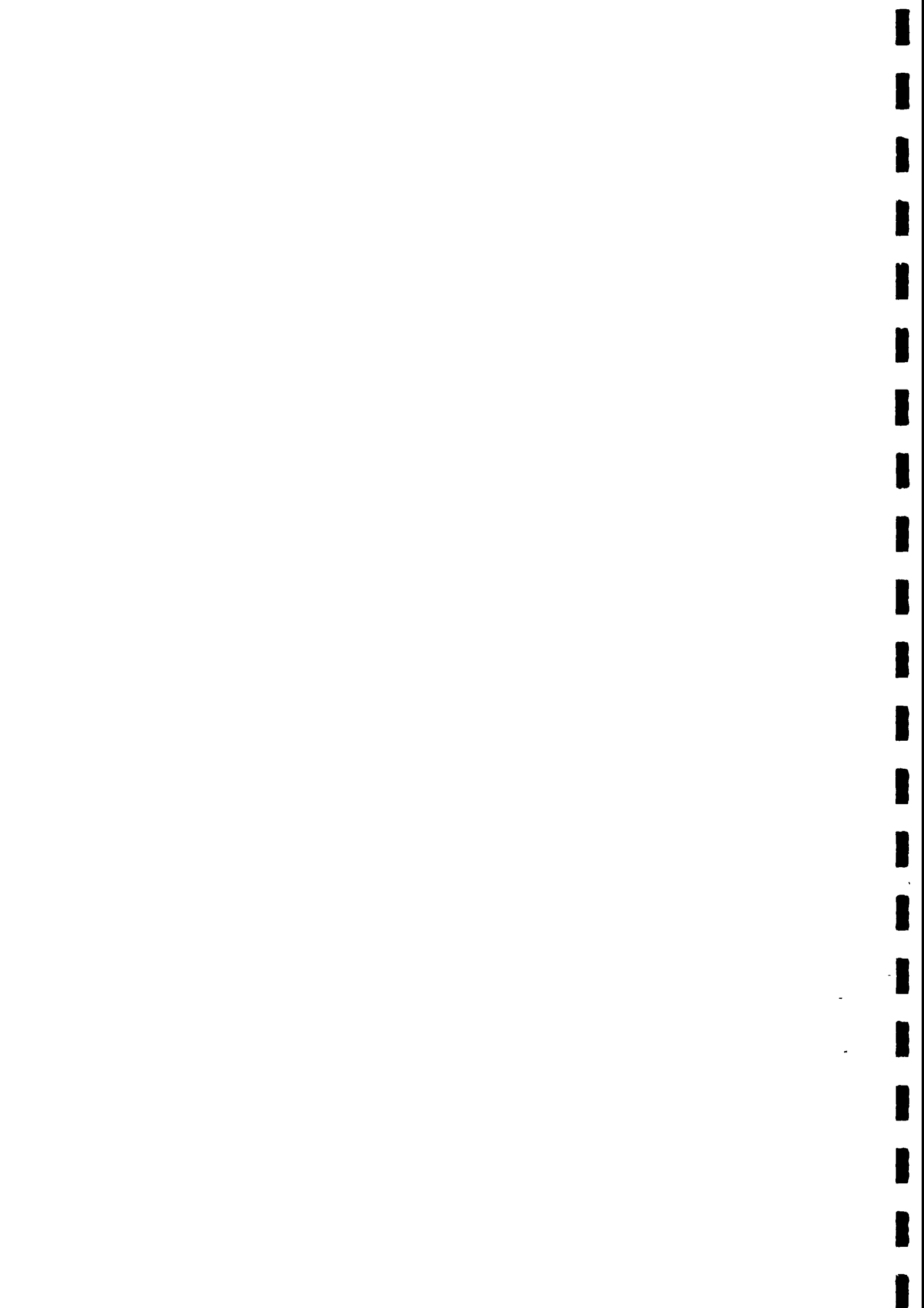
(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 453 699	17 400	1 471 099
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice			399 353	5 333	404 686
Total			399 353	5 333	404 686
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			263 339	4 888	268 227
- entre 1 et 5 ans			287 382		287 382
- à plus de 5 ans					
Total			550 721	4 888	555 609









GLC FITNESS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 €

Siège social : 33 avenue de la République

69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

493 880 926 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'Article 227-10 du Nouveau Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions réglementées prévues par cet article.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de vos statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

1. CONVENTIONS DEJA SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Bail commercial (bureau Lyon) :

Un bail a été conclu entre les sociétés GC FITNESS et GLC FITNESS dont Monsieur CLAMARON Gérald est actionnaire pour une mise à disposition de bureau.

Montant comptabilisé en charge sur l'exercice : 11 180 Euros HT au titre du loyer et 1 118 Euros HT au titre des charges

Bail commercial (locaux Tassin) :

Un bail a été conclu entre les sociétés GLC IMMOBILIERE et GLC FITNESS dont Monsieur CLAMARON Gérald est actionnaire pour la mise à disposition des locaux de Tassin la demi-lune.

Montant comptabilisé en charge sur l'exercice : 289 540 Euros HT au titre du loyer, 7 800 Euros HT au titre des charges et 11 554 Euros HT au titre de la taxe foncière

Bail commercial (locaux Besançon) :

Une convention a été conclue entre les sociétés GC IMMOBILIERE et GLC FITNESS dont Monsieur CLAMARON Gérald est actionnaire pour la mise à disposition des locaux de Besançon.

Montant comptabilisé en charge sur l'exercice : 279 466 Euros HT au titre du loyer et 9 134 Euros HT au titre des charges

Conventions de refacturations :

- Refacturation à GC FITNESS LYON de frais centraux (salariés administratifs marketing...travaillant pour les 2 structures) : 11 365 Euros HT.
- Refacturation par FITINVEST mandat de présidence (Gérald et Laurent CLAMARON) : 376 770 Euros HT.

2. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous précisons que les conventions nouvelles suivante ont été conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Conventions de refacturations :

- Refacturation par FITINVEST des rémunérations des administratifs, marketing, commerciaux et entretien : 435 565 Euros HT.

Fait à LYON, le 12 juin 2019

Commissaire aux comptes
Cabinet BLANCHARD et Associés


Fabrice BOURBON

G.L.C. FITNESS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 Euros

Siège social : 33 avenue de la République
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

493 880 926 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

.../...

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui est un bénéfice s'élevant à 1 032 380,14 € en totalité sur le poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

.../...

Copie certifiée conforme
Le président





GLC FITNESS
33 avenue de la République
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
Exercice Social
01.01.2018 au 31.12.2018

BLANCHARD

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

Le Thelemos - CP 202
15, quai du Commerce
69336 Lyon, Cedex 09
Tel +33 (0)4 72 23 25 69
Fax +33 (0)4 72 23 25 68

cabinet@cabinetblanchard.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 101 556 €



SOMMAIRE

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS
2. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2018
3. ANNEXE
4. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGELMENTEES



GLC FITNESS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 €
Siège social : 33 avenue de la République
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE
493 880 926 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 16 avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GLC FITNESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

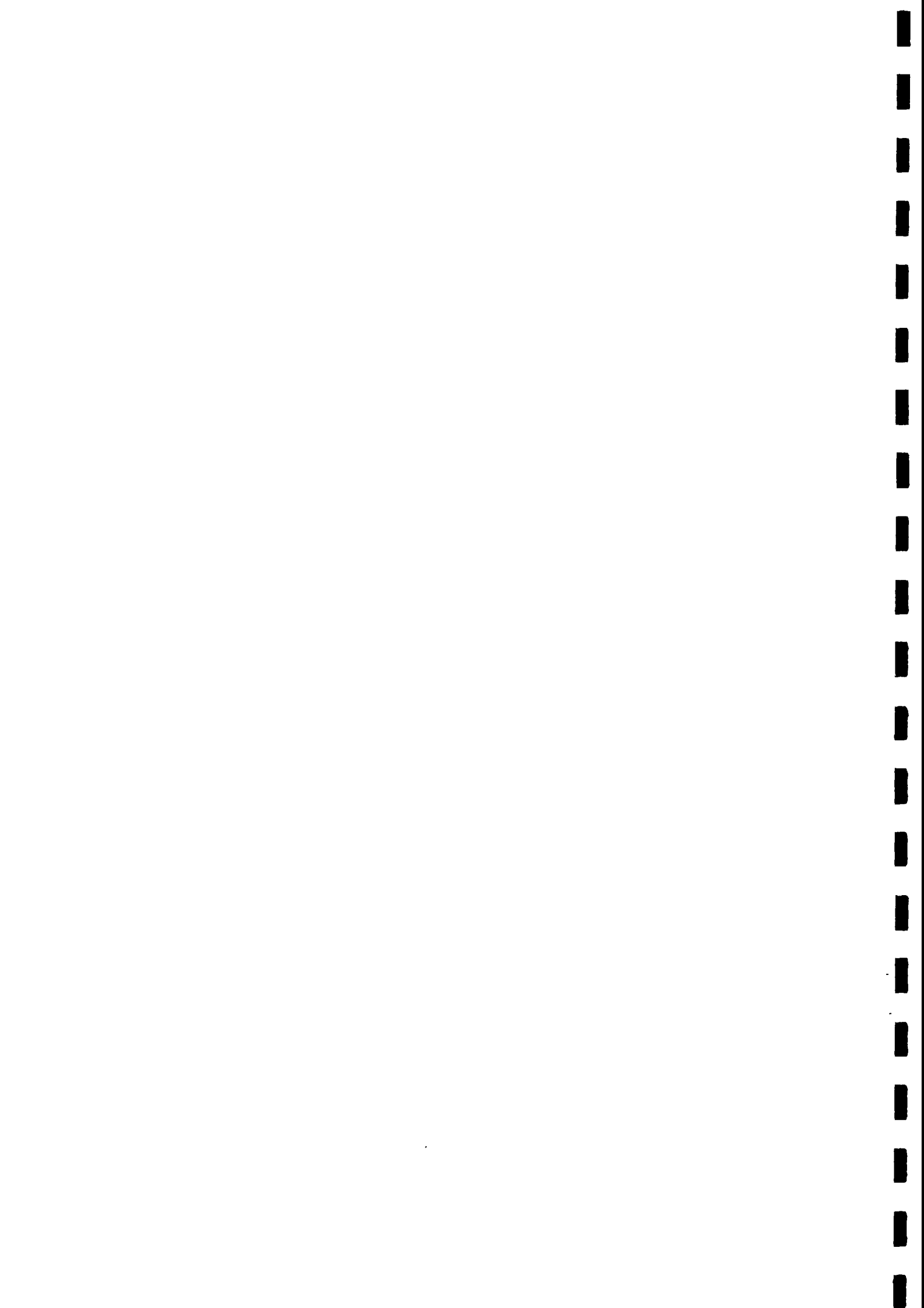
Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

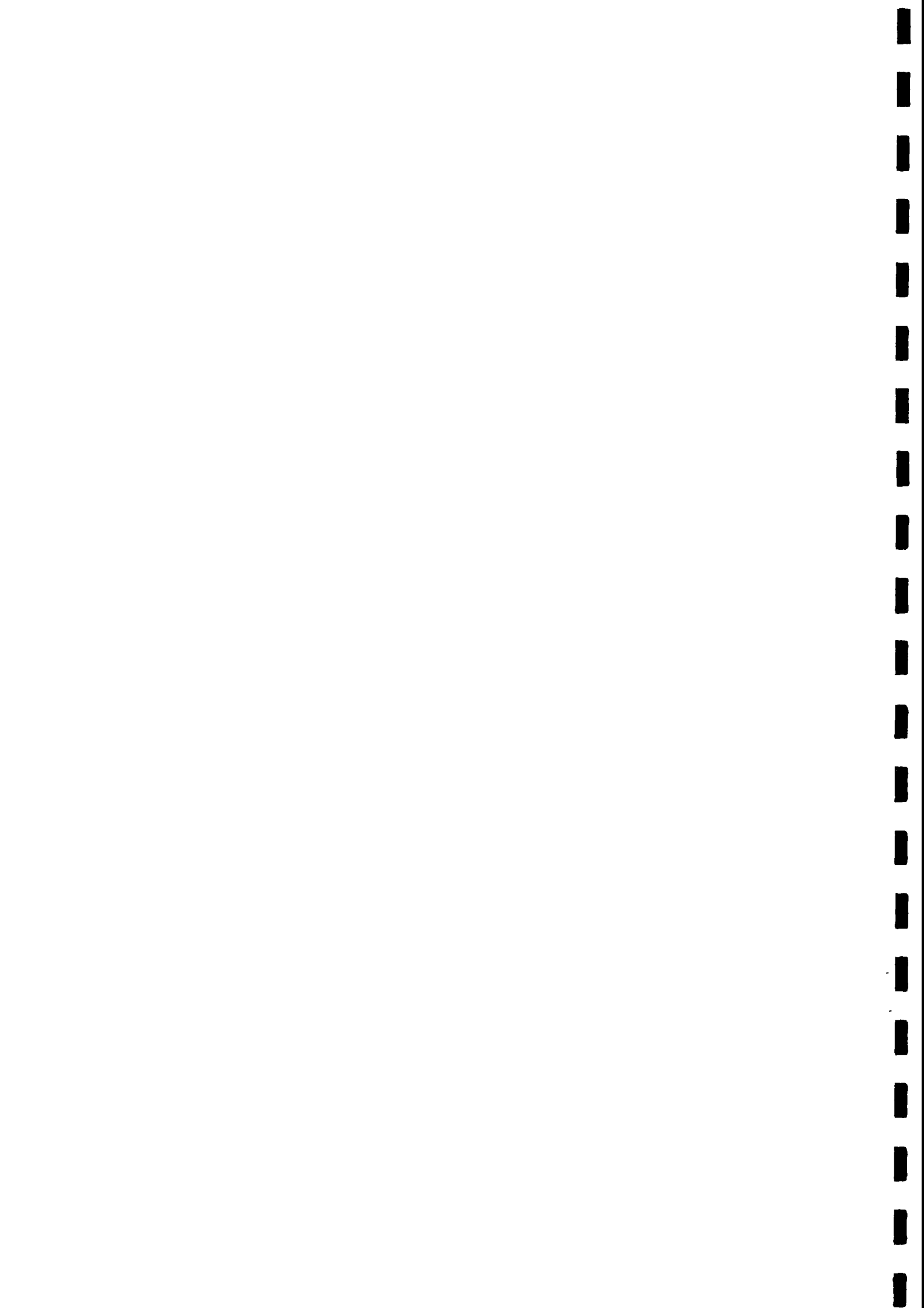
En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 du dit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

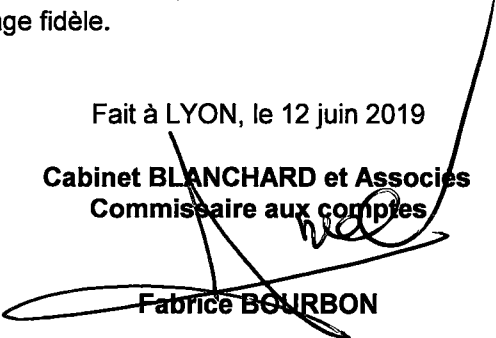
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LYON, le 12 juin 2019

Cabinet BLANCHARD et Associés
Commissaire aux comptes


Fabrice BOURBON

